

En Biovallée : Une transition écologique qui n'oublie personne

Une justice sociale et environnementale

Eugénie Baillet et Alexia Beaujeux

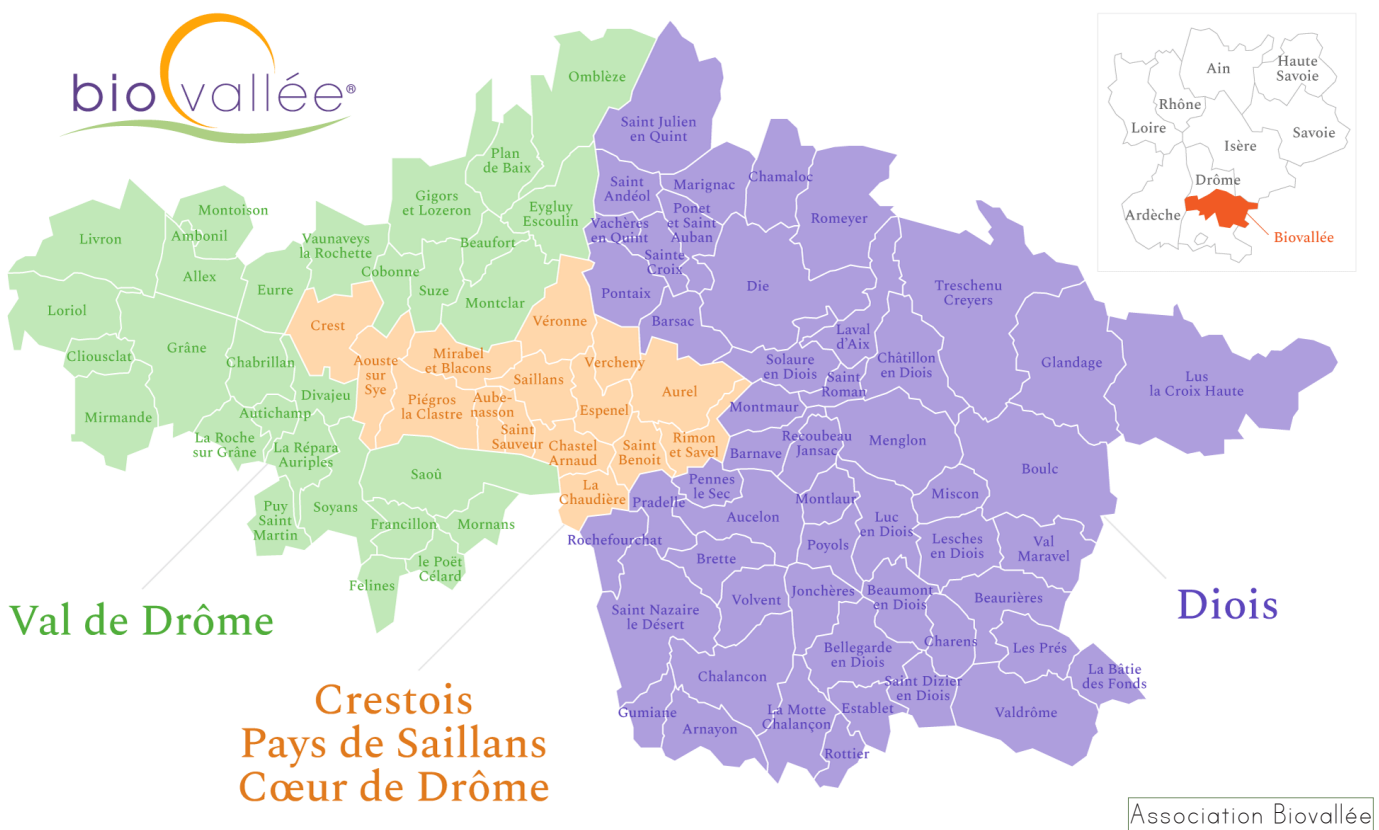
Le mouvement de la justice environnementale est né aux États-Unis il y a une quarantaine d'années. Dans les années 1980, des populations afro-américaines défavorisées de Caroline du Nord se sont rassemblées contre l'enfouissement de déchets près de leur lieu de vie. L'environmental justice, dont l'on commençait à entendre parler dans les années 1970, émerge. Et en 1987, une étude publique se solde par la publication du rapport Toxic wastes and race in the United States, affirmant clairement les relations entre l'origine raciale des populations, leur lieu de vie et leur exposition au risque environnemental. Deux ans plus tard, le Canada rejoint le mouvement et marque l'entrée du terme dans le monde francophone. Avec la traduction de l'expression, des questions se posent. Dans son emploi premier la justice environnementale, renvoyait

à la justice en tant qu'institution. Mais le terme est aussi associé à l'idée de principe, et c'est particulièrement en ce sens qu'il est utilisé dans la presse française. En tant que principe moral et social fondant des règles juridiques, on le trouve sous trois formes : comme principe d'équilibre, principe engendrant des devoirs, ou principe engendrant des droits¹.

Quel que soit son emploi sémantique, lorsque l'expression est associée à celle de justice sociale, cela s'observe également sous trois dispositifs – rarement argumentés et souvent contradictoires. Il peut s'agir d'antagonisme présupposé (les deux justices seraient a priori incompatibles), d'association sloganisée (au contraire dans ce cas, les deux justices seraient à réclamer de pair), ou enfin d'articulation argumentée. Et dans ce dernier cas, le lien causal est tissé entre deux injustices plutôt qu'entre deux concepts de justice : l'injustice sociale entraînant une injustice environnementale ou bien la mondialisation entraînant la double injustice.

Dans son livre Insoutenables inégalités, Pour une justice sociale et environnementale, Lucas Chancel identifie différentes formalisations d'inégalités environnementales :

FAITS	En amont	Accès à une ressource naturelle
	Conséquences	Responsabilité dans la dégradation des ressources
CHOIX	En amont	Exposition aux effets du dérèglement climatique
	Conséquences	Accès aux prises de décision relatives aux politiques environnementales
		Effets induits par les politiques environnementales



Il suggère aussi des mesures pour les réduire, et témoigne de démarches mises en place un peu partout dans le monde. La présente étude témoigne justement de dispositifs observés sur le territoire de la Biovallée dans le département de la Drôme et de l'approche locale des inégalités environnementales. Elle reprend point par point ces inégalités et présente dans chaque cas une réponse dans des domaines résolument différents. C'est une façon de montrer combien la transition écologique et sociale doit se penser de manière transversale.

La Biovallée est un projet pionnier de gouvernance et de développement durable. Son territoire regroupe 95 communes autour de 3 intercommunalités rurales (CCVD, 3CPS, CCD) sur une superficie de 2 200 km², soit plus de 56 000 habitants. Ce nom désigne trois choses : une marque déposée en 2002, un GPRA² qui a pris fin en 2014 mais qui s'écrivait dès les années 2000, et une association née en 2012, aujourd'hui pilotée par des professionnels de la vallée. Mais ce projet, même s'il n'a pas toujours été ainsi formalisé, s'inscrit dans une culture de longue date.

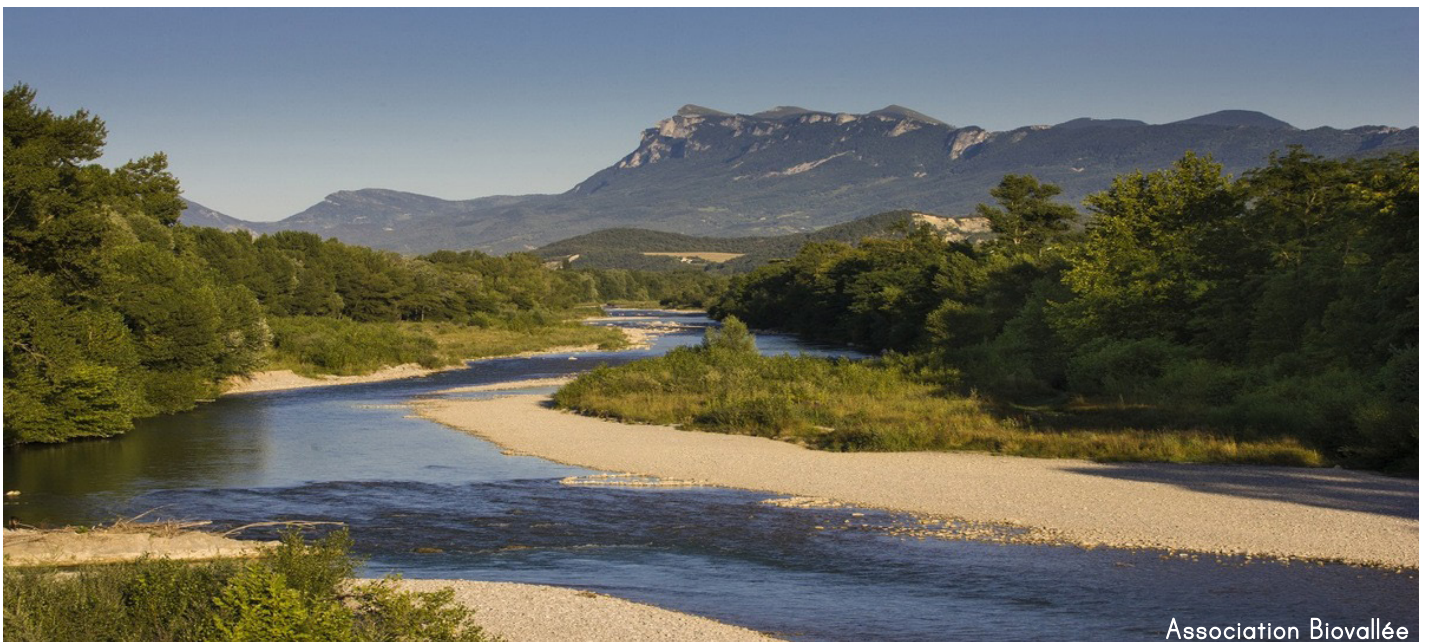
“Biovallée est un territoire de transit. Entre le col de cap au bout de la vallée de la Drome, qui donne sur la Durance, avec le col du Mont Cenis au niveau de Briançon, c'est un lieu de passage unique entre Menton et la Suisse !”

Philippe Mejean, Responsable Environnement et Patrimoine, CCD

Le 1er critère déterminant de ce territoire est sa situation géographique. Franchissement des Alpes d'une part, confluence dans le Rhône d'autre part, la vallée de la Drôme est un à la croisée des axes, et de fait un territoire de brassage de population. Il est tout à fait réceptif aux innovations, et d'autant plus depuis qu'il a été une terre d'accueil des protestants. Bien sûr, un ancrage générationnel rural tend parfois vers l'entre soi, mais il reste potentiellement très ouvert sur l'extérieur.

Aujourd'hui, tant les hommes que les ressources naturelles permettent de parler de richesse. Ce sont ces liens aux ressources naturelles qui ont fondé l'écriture du programme de la Biovallée en 2008, et qui avait servi à l'écriture de biens d'autres pans de l'histoire locale depuis les années 1970 : la vallée de la Drôme avait été choisie comme site expérimental pour le 1er Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux en 1992 ; c'est ici également que l'on a mis en place très tôt des politiques publiques en faveur de l'agriculture biologique. Son caractère pionnier s'exprimait aussi dès les années 1990 dans la gouvernance, lorsque les communes du Diois faisaient parti des toutes premières à se lancer dans une dynamique intercommunale en France : elles ont d'ailleurs été territoire pilote pour la loi LOADDT³. Il s'agit ainsi d'un territoire d'innovation à plein d'égards : les intercommunalités en ont parfois été les initiatrices, ont d'autres fois simplement su saisir l'opportunité d'accompagner des acteurs en demande, ou à défaut de les intégrer dans leur politique publique, de les laisser grandir avec bienveillance.

On ne peut pas parler de choix ici quant à la justice environnementale, c'est plutôt une évidence, quelque chose qui va de soi. Les démarches engagées résolvent les inégalités sociales et les inégalités environnementales de concert. La solidarité, peut-être imputable à la géographie



enclavée des lieux et à la tradition d'accueil du territoire, est une manière de penser et de fonctionner. Ainsi elle se manifeste dans la mise en place d'un "Système alimentaire innovant" pour garantir au plus grand nombre l'accès à une alimentation saine. Tous responsables de la qualité des sols, elle s'exprime aussi par la volonté affirmée d'une agriculture biologique, respectueuse de la terre. Ensuite, et parce que les effets du dérèglement climatique – magistraux lors de catastrophes naturelles ou plus diffus au quotidien – affectent souvent plus durement les populations les plus pauvres⁴, un système de rénovation thermique a été pensé pour intervenir sur tous les logements isolés, même ceux des plus démunis. Elle peut donc se révéler face à des faits existants, et proposer des solutions pour y répondre. Mais elle apparaît aussi dans les manières de faire des choix, ou plutôt ici à travers des politiques inclusives. L'accès aux prises de décisions politiques locales est affirmé dans le mode de gouvernance de l'association ou la définition d'un Plan d'Investissement d'Avenir. Et cette solidarité se livre finalement dans bien des effets induits par la résolution d'un système économique circulaire local.

“Je n’ai jamais eu l’approche par les inégalités, c’est pas ma porte d’entrée. Cette approche par la solidarité, c’est intrinsèque au projet de développement du territoire, ce n’est pas un objectif en tant que tel.”

Hugues Vernier, Chargé de mission
au service Agriculture, CCVD

1 - Limiter les inégalités existantes

a. L'accès à une ressource naturelle

> Une alimentation saine pour tous

b. La responsabilité dans la dégradation des ressources

> L'agriculture biologique contre la dégradation des sols

c. L'exposition aux effets du dérèglement climatique

> Des rénovations énergétiques massives et accessibles

2 - Choisir ensemble la transition

a. L'accès aux prises de décision relatives aux politiques environnementales

> Une gouvernance territoriale avec une association collégiale et un PIA collectif

b. Les effets induits par les politiques environnementales

> Employabilité et mobilité pour une économie locale

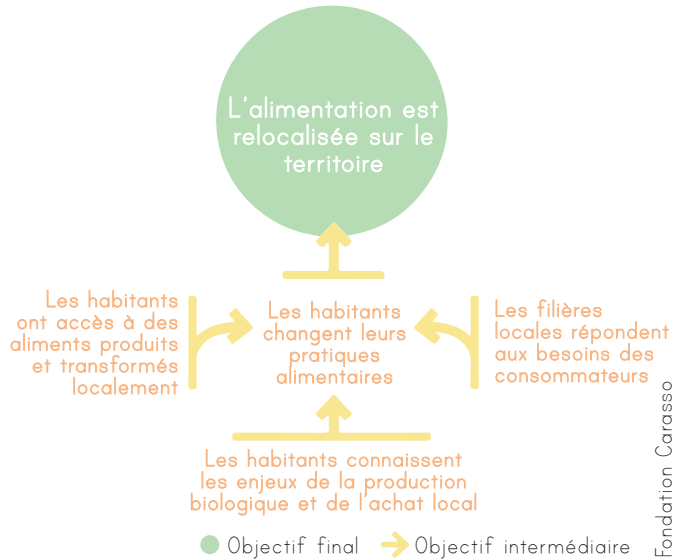
I – Limiter les inégalités existantes **I.a - Une alimentation saine pour tous**

“A partir d'un petit nombre d'éléments, l'humain peut se nourrir, construire son habitat, produire de l'énergie (qui permet de se mettre en relation, graphiquement, socialement, culturellement). A priori tout serait réuni pour lui assurer une vie agréable. Et quand bien même il aurait besoin de rétablir sa santé, certaines plantes médicinales ou un air à la qualité exceptionnelle pourraient y remédier. Tous ces éléments, sont présents en Biovallée !” (Philippe Mejean, Responsable Environnement et Patrimoine, CCD)⁵ Jean Serret, président de la CCVD, en parle comme des “éléments sacrés du vivant”. Ils concourent au bon développement de l'être humain.

Mais encore faut-il que chacun y ait accès dans les mesures suffisantes. Quoique dans le cas de l'alimentation, la quantité n'est pas forcément la référence. La Biovallée travaille en effet à un “Système alimentaire innovant”, avec pour objectif la qualité pour tous, à travers une alimentation relocalisée (et souvent biologique).

Pour cela, la CCVD a travaillé avec la **Fondation Daniel et Nina Carasso**⁶. Hugues Vernier, chargé de mission au service Agriculture de l'intercommunalité, explique que la première étape pour changer les pratiques réside dans la compréhension : celle-ci permet de donner des clefs d'action. Depuis 2017, la CCVD travaille donc avec des chercheurs afin de déterminer les facteurs de blocage⁷. Une stratégie alimentaire en trois axes en a découlé :

Démarche de la Fondation Carasso



Pour relocaliser l'alimentation sur le territoire, la Communauté de communes du Val de Drôme et ses partenaires décident d'agir sur les pratiques alimentaires. Pour y arriver, trois leviers sont actionnés : sensibilisation, appui à la restauration collective et mise en relation de l'offre avec la demande au niveau local.

- Accompagner des cantines volontaires pour augmenter leur part de produits bio et locaux
- Sensibiliser la population aux enjeux d'une alimentation durable
- Renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande

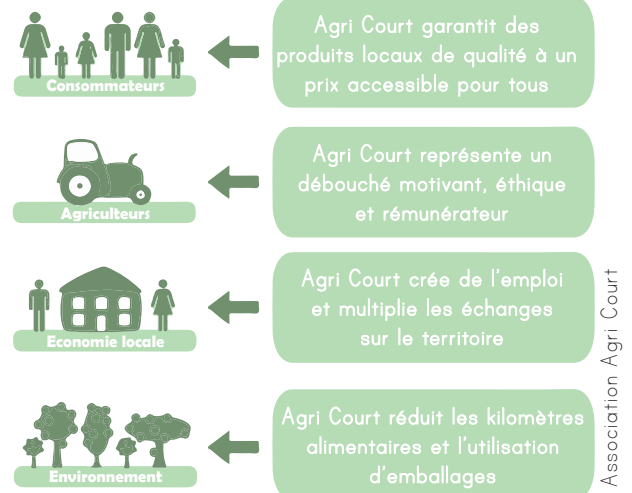
Aujourd'hui, la restauration collective dans les collèges de la vallée comprend déjà 80% de produits bio et locaux. Ces résultats – uniques en France – ont été extrêmement rapides. Dès la première année, sur 630 repas quotidiens, la part de produits locaux est passée de 9% à 50%, dont la moitié en bio⁸. Cette rapidité s'explique par l'accompagnement des exigences : formation des cuisiniers⁹, diagnostics des approvisionnements, achats et budget des cantines... Le choix de travailler sur l'alimentation collective dans les établissements scolaires représentait d'abord l'accessibilité à une alimentation saine pour tous les enfants du territoire, sans distinction sociale, mais aussi un enjeu éducatif en terme de santé. Pour accompagner ce dernier point, d'autres actions ont été mises en place simultanément à travers le programme "Ca bouge dans ma cantine" : créations de jardin potager, interventions d'agriculteur, visites de ferme, mise à disposition d'un diététicien... A présent, l'enjeu est de développer le système à d'autres publics : maisons de retraite, centres sociaux, MJC, etc. pour toucher toujours plus de monde.

S'adresser à ces publics est une manière de réduire les inégalités sociales, mais aussi une démarche pédagogique d'alimentation. Hugues Vernier souligne : "Certains ne savent pas ce que sont que les produits bio ni les circuits courts ou les magasins de producteurs. Chacun a son mode

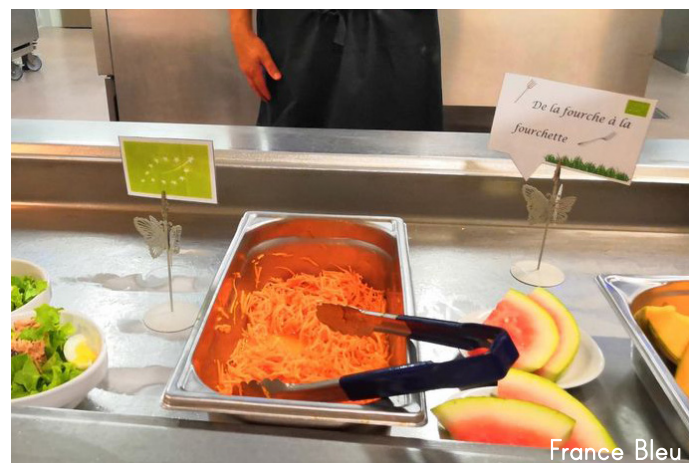
de pensée et son mode d'approvisionnement, et changer les habitudes, c'est le plus dur !" Plutôt qu'un rapport didactique, il choisit l'apprentissage par l'exemple : cours de cuisine, échanges de recettes, courses collectives ou visites de frigo. Le **CIVAM** – Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural – a aussi proposé un "kit à alimentation positive" à 8 000 foyers, pour montrer qu'une alimentation savoureuse, bio et locale n'est pas forcément plus chère.

Enfin, changer les manières de s'alimenter implique aussi d'assurer la production des nouveaux besoins des consommateurs et, de l'autre côté, d'assurer les débouchés de ces agriculteurs. La mise en relation de ces acteurs (producteurs, restaurateurs, collectivités...) s'est appuyée sur plusieurs piliers locaux : le CIVAM, le groupement d'agriculteurs biologiques de la Drôme **Agribiodrôme** et l'association **Agri Court** gérant une plateforme de coordination du même nom. La mutualisation de la logistique s'est accompagnée de rencontres de l'alimentation, et d'un guide des producteurs de la vallée.

Démarche de l'association Agri Court



Le "Système alimentaire innovant" de la CCVD va donc de la production, transformation, commercialisation des produits, à la sensibilisation des habitants, et à l'implication du consommateur. C'est cette démarche globale qui fait sa force.



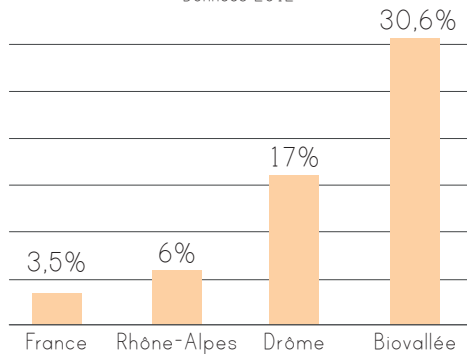
I - Limiter les inégalités existantes

I.b - L'agriculture biologique contre la dégradation des sols

L'alimentation, résulte de manières d'approvisionnement et de production. Et celles-ci ont connu un grand tournant lors de la révolution industrielle, avec la naissance de l'industrie agro-alimentaire tissant le lien du sol à l'assiette. Alors que les grandes cultures industrielles ont détruit leur socle, ce dernier a été protégé dans la vallée, grâce à la géographie des lieux (un relief prononcé et des petites parcelles, non adaptées aux cultures intensives). Peu dégradée, la qualité du sol est même en voie de reconquête importante puisque les surfaces agricoles en bio y dépassent les 35%, et les 50% dans le Diois (contre 6% en France). Ce choix manifeste la mobilisation commune pour protéger la ressource naturelle que représente le sol¹⁰.

Un territoire leader en agriculture biologique

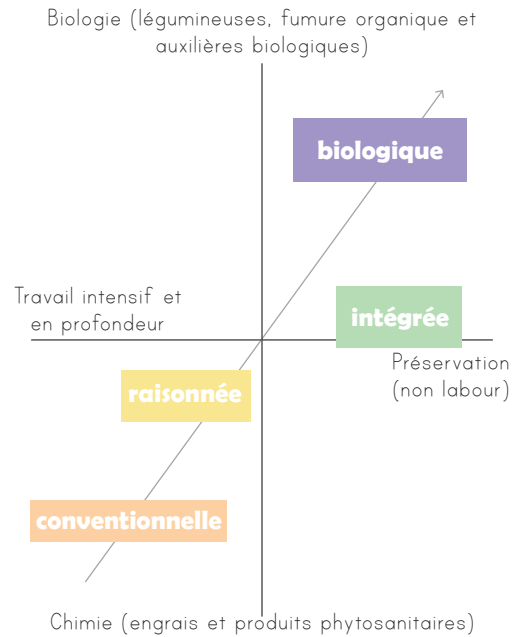
% de la SAU certifiée bio + conversion
Données 2012



Bio, du grec βίος renvoie à l'art de vivre (c'est ce qui a déterminé le nom du projet pour la vallée) et ce sont aussi ces manières de vivre qui sont responsables de la dégradation ou de la santé de l'environnement. Le projet Biovallée s'est, dès le début, construit autour de l'enjeu agricole - naturel dans un milieu rural. C'est ici également qu'est née l'association **Terre de Liens**, pour développer l'agriculture biologique et paysanne certes, mais aussi préserver les terres agricoles et faciliter l'accès des paysans à la terre.

L'approche agricole en Biovallée se veut résolument globale : c'est-à-dire incluant les enjeux sociaux, économiques,

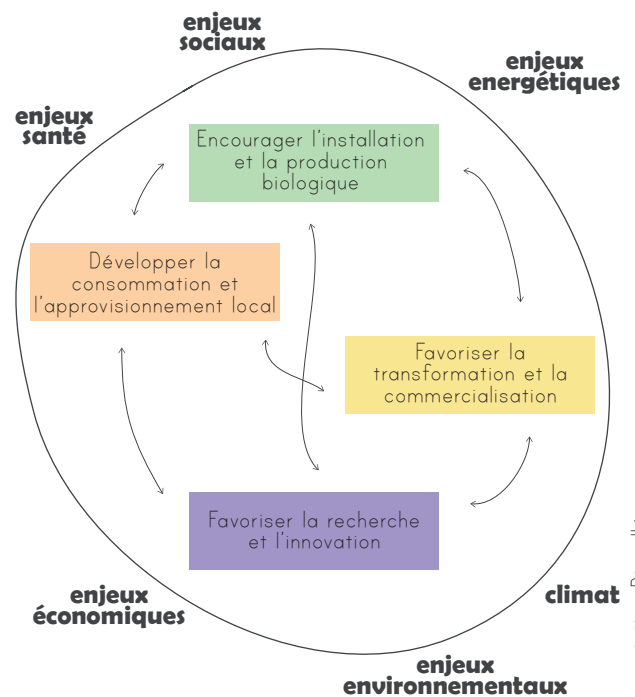
Evolution des facteurs de production et du travail du sol



énergétiques, environnementaux et médicaux. Elle s'articule autour de quatre axes :

- Encourager la production/conversion/installation/formation en agriculture biologique
- Développer la consommation et l'approvisionnement local
- Favoriser la transformation/commercialisation des produits
- Développer un territoire école axé sur la recherche et l'innovation

Une approche globale de l'agriculture



Pour accompagner les porteurs de projet agricole, Terre de Liens est un acteur reconnu, mais Biovallée a développé un autre dispositif surprenant avec l'aide de la région :



Les Compagnons de la terre est une pépinière d'installations fermières. Son but : faciliter l'accès à la terre et propulser les projets agricoles. Véritable passerelle entre la formation et l'installation, elle accueille des créateurs d'entreprise agricole pendant 2 à 3 ans, leur met à disposition des terres et du matériel, et leur permet de commercialiser leurs produits, grâce au statut de l'association. Cette période de test est une manière pour eux de se confronter à la faisabilité technique et économique de leur projet, de tisser des liens avec les différents acteurs du territoire, de mener une recherche foncière et de mettre en pratique et développer leurs compétences personnelles en les confrontant à celles d'agriculteurs expérimentés.

“Dans l’installation agricole, on travaille beaucoup avec les néo-ruraux, c’est une forme de solidarité, ces gens-là n’ont pas de foncier, ils ne sont pas fils/filles d’agriculteurs.

On travaille aussi avec des agriculteurs conventionnels, mais qu’un agriculteur ait 300 hectares ou bien 2, il a le même poids politique dans la commune.”

Hugues Vernier, Chargé de mission au service Agriculture, CCVD

Autre interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des acteurs du développement agricole en Drôme, l'association Agribiodrôme accompagne les collectivités dans leurs projets de développement de l'agriculture biologique grâce à des outils d'aide à la décision, des diagnostics de territoire et des plans de développement. Et du côté des producteurs, l'association travaille entre autres au développement de techniques alternatives par le partage d'expériences lors de journées d'échange, de formations ou tours de plaine, elle les accompagne à la conversion d'un point de vue technique et financier et les représente auprès d'institutions publiques – en négociant par exemple des aides à la conversion et à la certification ainsi que des crédits d'impôts.

“Si tu dis à un agriculteur qui est en conventionnel depuis 30 ans qu’il faut faire du bio et du local, parce que c’est mieux, il ne comprend pas, ça veut dire que depuis 30 ans il fait de la merde. Il n’a pas envie de changer évidemment, sinon ça veut dire qu’il reconnaît son erreur. Il faut y aller calmement et avec méthode.”

Hugues Vernier, Chargé de mission au service Agriculture, CCVD

I - Limiter les inégalités existantes

I.c - Des rénovations énergétiques massives et accessibles

En Drôme comme ailleurs cet été, les températures ont fait des ravages au niveau agricole (avec un état de sécheresse décrété dès le début du mois de mai), mais pas seulement : dans les logements mal isolés aussi. Et les projections de Météo France dans la Drôme annoncent des saisons plus chaudes encore +2°C à l'horizon 2050, +5°C à l'horizon 2080¹¹.

En tant que **Territoire à Energie Positive**, la Biovallée a mis en place un programme de rénovation thermique ambitieux pour l'horizon 2040 : le **DORéMI**¹². Développé depuis 2011 par **Enertech**¹³ et l'**Institut négaWatt**, cet outil est au service des collectivités pour structurer l'offre de rénovation au niveau local en partenariat avec les acteurs du territoire. Initiées dans la vallée avec des chantiers pilotes dès 2012, les rénovations continuent avec pour objectif des interventions sur les 15 000 maisons individuelles en résidence principale du territoire d'ici 2040, soit 600 maisons rénovées par an à partir de 2020 (synonyme de 40 groupements d'artisans et 200 emplois).



**CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

**DESTINATION
TEPOS**

C'est le CLER, réseau pour la transition énergétique, qui introduit le concept de territoire à énergie positive pour la première fois en France. Cela a lieu lors de l'AG de l'association en 2010 : 3 territoires – dont la Biovallée – sont présents ; ils deviennent membres fondateurs du réseau Territoires à énergie positive (TEPOS).

Avec l'appui de la Commission Européenne, puis d'autres partenaires institutionnels (CGET, ADEME, Caisse des Dépôts), le réseau accueille de plus en plus de territoires.

Puis en 2014, le ministère de l'écologie immisce la notion de croissance en lançant un appel à projets "Territoires à énergie positive pour la croissance verte". Il introduit ensuite le concept de Territoire à énergie positive dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. 212 lauréats sont récompensés en 2012, et chacun touche entre 500 000 et 2 millions d'euros. La Biovallée compte parmi eux.

<http://www.territoires-energie-positive.fr/>

Plateforme Rénovation Biovallée Des objectifs quantifiés



Prototype DORéMI

Structuration d'une offre de rénovation thermique performante globale à coûts maîtrisés

Prototype Plateforme

Développement des outils (auto-rénovation, passeport rénovation, financement)
Nouveaux groupements
Élargissement ciblé (copro.)

Massification

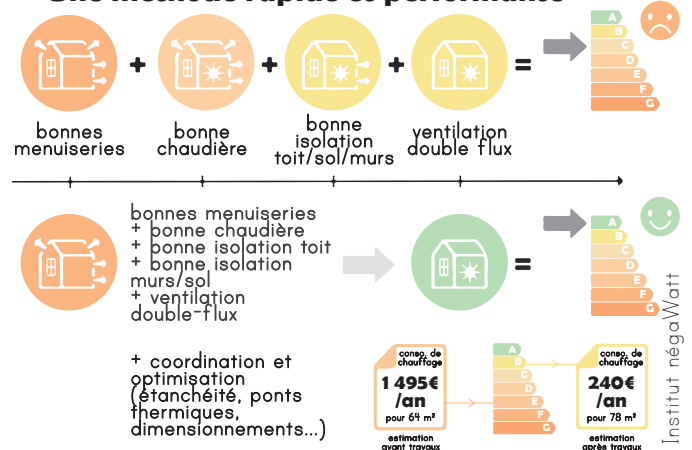
Solutions financières, réglementaires et organisationnelles en place
Montée en charge quantitative

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de rénovations performantes	6	15	30	60	150	450	600
Nombre de groupements DORéMI	-	3	6	6	15	40	40

Association Biovallée

En effet, le principe de DORéMI est de regrouper des artisans formés à la rénovation basse énergie au niveau local pour coordonner tous les travaux de rénovations et garantir ainsi une meilleure performance énergétique.

Rénovation DORéMI Une méthode rapide et performante

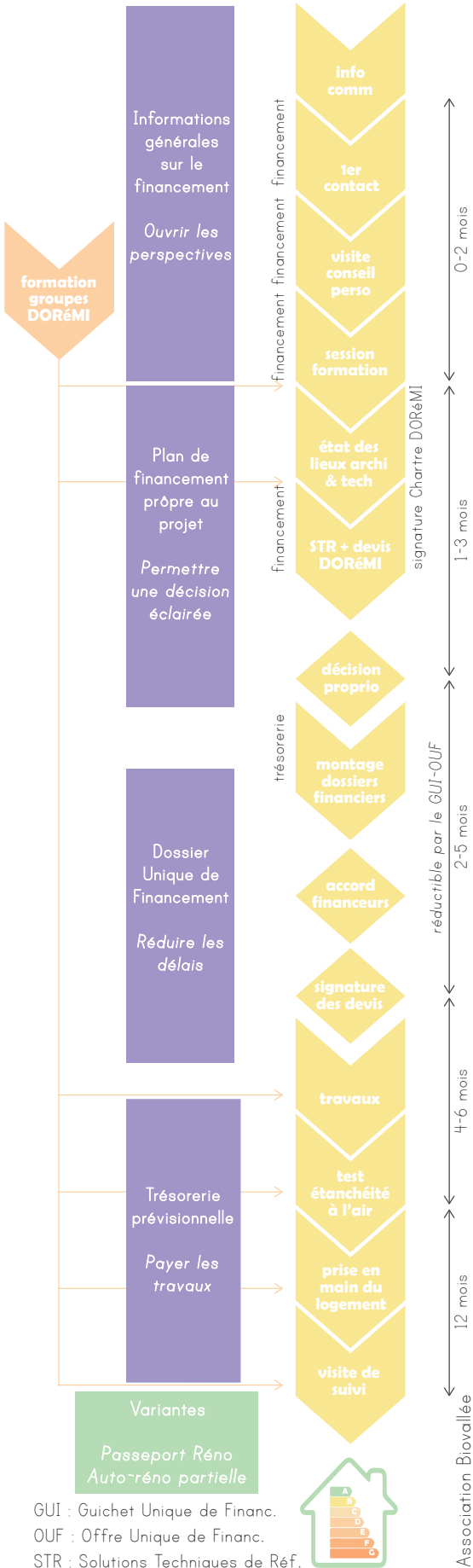


Mais surtout, DORéMI a développé un nouveau modèle économique pour rendre accessible à tous ces rénovations thermiques : 45% des rénovations actuelles du dispositif sont le cas de ménages modestes voire très modestes. En plus de réduire l'exposition aux conséquences du dérèglement climatique, il réduit l'inégalité d'accès à l'énergie en proposant un système qui permette aux ménages de payer dans le temps les travaux. Ce système s'appelle le OUF – **Outil Unique de Financement** – et repose sur trois piliers :

- L'accompagnement du propriétaire sur le volet du financement aux différentes étapes du parcours
- Un plan de financement visant le "transfert de charges"¹⁴
- Une solution de trésorerie pendant les travaux

Il permet d'articuler au bon moment les contacts locaux et les services spécialisés, de préfinancer les travaux, avec l'avance du crédit d'impôt (qui ne sert que de catalyseur

Parcours du propriétaire avec la plateforme DORéMI



en bonification de prêts) et de la subvention si elle existe. Les ménages à revenus modestes n'ont alors pas à faire une avance de trésorerie pour rembourser des travaux qui dépassent leur capacité budgétaire.

Non seulement, les habitants jouissent d'un meilleur confort thermique et acoustique et d'une qualité d'air renouvelée mais leur bâtiment voit sa valeur immobilière augmenter. Enfin, accompagnés et sensibilisés à leurs nouveaux modes de consommation énergétique, leur charge est stabilisée. Ces économies leur permettent alors presque de rembourser l'emprunt réalisé pour les travaux d'isolation.



“Il y a des voies de démocratisation de l'accès au confort et à l'économie thermique, et elles sont presque gratuites ! L'inégalité existe aujourd'hui alors que, potentiellement, elle n'aurait presque pas à être là !”

Philippe Mejean, Responsable Environnement et Patrimoine, CCD

II – Choisir ensemble la transition

II.a – Une gouvernance territoriale

L'histoire du territoire témoigne de sa manière de faire des choix. Son caractère fort s'est manifesté dans bien des domaines : la préservation des ressources (1er prix mondial pour sa gestion de l'eau, River Prize 2005), les modes agricoles (1er département français en SAU cultivées en bio), et même dans les choix de gouvernance (Saillans, devenue icône française de la démocratie participative après les élections municipales de 2014).

C'est une philosophie que les acteurs de Biovallée veulent perpétuer : en 2017, lors d'une AG extraordinaire, ils ont pris la décision d'ajouter un quatrième collègue aux côtés de ceux des collectivités, des acteurs économiques et des associations : celui des habitants¹⁵. C'était une manière de leur donner une voix, de les engager dans le processus décisionnel quant à l'avenir du territoire.

Cette phase de renouvellement a aussi généré une évolution dans la manière de travailler, qui s'est exprimée dans la candidature à l'**Appel à Manifestation d'Intérêt** de la **Caisse des Dépôts** sur les **Territoires d'Innovation – Grande Ambition**¹⁶. En cet honneur, l'association a invité les élus, les techniciens et les différentes structures et organisations à

“Il y a eu un gros travail pour remobiliser les présidents des différentes intercommunalités, leurs techniciens, les communes, associations, entreprises, habitants. En 2015 il y avait 90 adhérents peu ou pas actifs ; aujourd'hui il y en a 270 dont une bonne centaine très impliquée.”

Tao Carpentier, Territory Lab et Association Biovallée

une soirée de lancement pour participer à cet appel avec leurs initiatives respectives : franc succès puisque plus de 80 participants étaient présents ce soir-là. Six réunions de travail ont suivi, sur 3 premiers thèmes : économie circulaire, énergie et mobilités (auxquels ont été ajoutés l'agro-alimentaire et le numérique). Ces groupes de travail ont rassemblés une quarantaine de personnes, tous profils confondus. Ils ont permis de défricher et comprendre les enjeux et désirs de chacun, et de cerner le contenu de la candidature. Une fois les intentions travaillées en grand public, les groupes se sont rétrécis pour étudier au cas par cas l'adéquation des propositions avec le cahier des charges du TIGA.

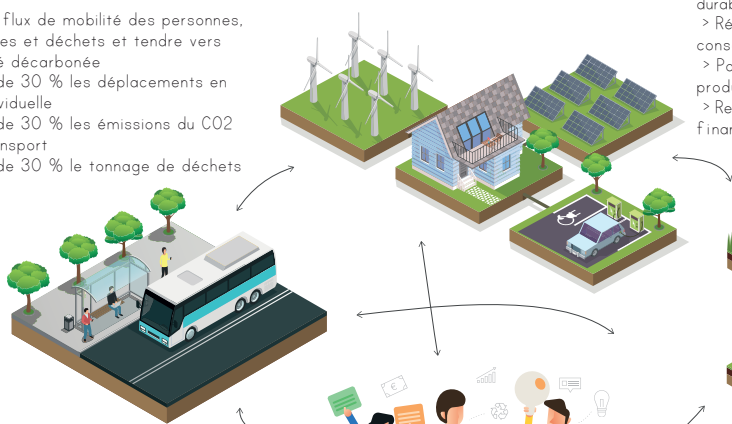
Le TIGA étant porté par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le cahier des charges¹⁷ invite à avoir une gouvernance collégiale, une maîtrise d'impact, un suivi, une fiche d'action selon un protocole très particulier. La candidature de Biovallée a été portée par l'association et les 3 communautés de communes concernées. Le dossier final comptait une vingtaine de fiches d'action globales regroupant les initiatives sous 4 thèmes :

Axes et objectifs du TIGA à l'horizon 2030

Mobilité connectée et décarbonnée

Réduire les flux de mobilité des personnes, marchandises et déchets et tendre vers une mobilité décarbonnée

- > Réduire de 30 % les déplacements en voiture individuelle
- > Réduire de 30 % les émissions du CO2 liées au transport
- > Réduire de 30 % le tonnage de déchets



Pôle de formation et d'innovation rurale

Consolider la place de territoire de référence sur la transition en milieu rural

- > Donner accès aux ressources sur l'écologie et la transition
- > Accueillir 8 projets de recherche ou de R&D
- > Développer une offre de formations autour de 5 nouveaux métiers
- > Intégrer des indicateurs socio-environnementaux dans la gouvernance

Autonomie énergétique

Atteindre une autonomie en énergie durable locale

- > Réduire de 50 % la consommation d'énergie
- > Passer de 178 à 790 GWh produits localement
- > Relocaliser à 50% les retombées financières liées à l'énergie

Agroécologie et bioéconomie

Préserver les ressources naturelles du territoire et les valoriser économiquement

- > Maîtrise de la quantité et de la qualité de l'eau
- > Protection de la biodiversité
- > Réduction de moitié des intrants chimiques
- > 80 % des exploitations en agroécologie
- > 80 % de bio et local en restauration collective
- > +20 % des emplois dans l'agriculture (notamment PPAM)

- Mobilités : transports de biens et de personnes (relance du train, stop et covoiturage, vélos)
- Énergie : fonds d'investissement et accélération des dispositifs de rénovation énergétique (avec accompagnement de l'évolution des pratiques)
- Bio-économie : soutien à l'innovation, développement de ressources locales, relocalisation d'activités
- Innovation et formation : pôle pour solutions d'employabilité, et développement d'emplois non délocalisables

La réponse à cet appel est attendue courant septembre, et si elle positive, les retombées concerneraient l'ensemble du territoire (entreprises, collectivités, associations, particuliers). Le programme, qui représente une enveloppe de 20 millions d'euros (investissements et subventions), porte sur 10 ans, mais 90% serait réalisé au bout de 7 ans. A partir du montant alloué en investissement, un ratio est attribué en subvention, pour lequel l'association intervient en co-financeur (à hauteur d'environ 30%). Cette condition a donc été déterminante dans le choix des projets impliqués. Les financements sont répartis de manière différente :

- Normalement les subventions seront allouées dans les 6 mois après obtention du dossier. Elles passeront par l'association Biovallée, puis seront traitées et réparties selon une méthodologie construite en gouvernance. Leur attribution sera peut-être fonction des besoins et du niveau de maturité du projet.
- Quant aux investissements, ils seront étudiés indépendamment pour chaque structure. La Caisse des Dépôts déterminera les modalités, la manière de répartir les valeurs et la durée des remboursements. En effet, il s'agit d'un apport en fonds propres qui vise à accélérer le développement économique de la structure et qui a vocation à être remboursé au bout de 10 ans.

Finalement, la définition du PIA, comme la gouvernance collégiale (et non verticale) de l'association, renforce le poids et la capacité de décision de chacun, et engendre une plus grande implication de chaque partie. L'ouverture à tous les publics des prises de décision quant à l'avenir du territoire témoigne d'un vrai désir de politique citoyenne inclusive. L'association, sur ce mode, porte une grande ambition : l'alignement de la structure, de l'organisation, des pouvoirs et des délégations pour devenir l'organe central de la transition et de ses orientations dans la vallée. Qui connaît l'échelle de temps pour y parvenir ?¹⁸

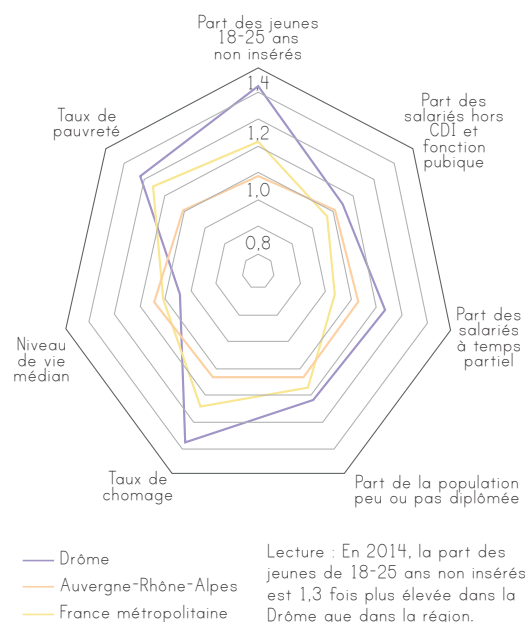
II – Choisir ensemble la transition

II.b - Employabilité et mobilité pour une économie locale

Ces exemples de politiques, définies collectivement, combient à priori le plus grand nombre. Et les politiques présentées plus haut visaient aussi à satisfaire chacun, mais il arrive que les politiques environnementales se retournent contre elles-mêmes. A titre d'exemple, l'aménagement d'espaces verts sûrs et qualitatifs dans des quartiers populaires, parfois un peu (trop ?) spectaculaires, attirent finalement souvent des ménages aisés et les commerces correspondant, impliquant une flambée du foncier et du niveau de vie, et la fuite des habitants initiaux. On parle de gentrification verte ou éco-gentrification. En Biovallée, pas besoin d'aménagement, le cadre naturel et la réputation novatrice du territoire sont tels que beaucoup de foyers aux revenus importants viennent s'y installer ou investissent dans une résidence secondaire. Ces nouveaux habitants gardent parfois une activité délocalisée et les moyens qui vont avec, aggravant la fracture avec une population locale précaire.

Des indicateurs de précarité défavorables

Position relative de la Drôme et de la France par rapport à la région
Source : Insee 2014



Néanmoins, d'autres politiques se montrent plus inclusives, notamment quant au fonctionnement économique local.

“Ça peut paraître étrange, mais sur le territoire, on a des entreprises qui cherchent à recruter, et qui n’y arrivent pas, et parallèlement on a un taux de chômage relativement élevé.”

Rémy Gras, Service Economie, 3CPS

Emplois non pourvus, chômeurs longue durée : ces problèmes économiques ont des répercussions sur le niveau de vie, l'accès au foncier, les prêts bancaires, etc. Ces enjeux occupent une place importante dans le programme du TIGA et se matérialisent autour de deux éléments majeurs : la formation professionnelle et le soutien à la création d'activités ; auxquels s'ajoutent des mesures à la frontière avec les mobilités (emplois non-délocalisables et reconnaissance de modes de transport alternatifs).

Pour penser le retour à l'emploi, le TIGA a imaginé un centre d'innovation et de formation rural en partenariat avec le monde de la recherche pour travailler sur la visibilité des nombreux centres de formation locaux, la lisibilité de leurs offres, le type de contenu et les liens avec d'autres centres. L'objectif est de faire correspondre l'offre et la demande et créer une synergie locale. Mais pour Rémy Gras, le souci n'est pas la formation : "Les difficultés sont de deux ordres : il serait nécessaire que certaines entreprises réfléchissent à leur politique RH et ce que ça sous-entend derrière ; et de l'autre côté, on a parfois à faire à des publics déconnectés de la réalité avec des savoir-vivre et des savoir-être qui ne sont pas admissibles en entreprise. Ce sont les aspects les plus flagrants, mais on ne peut jeter la pierre à l'un ni à l'autre, il faut travailler dans les deux champs."

Au-delà des facteurs humains et de l'employabilité des habitants, le deuxième axe consiste à donner de la clarté sur les offres d'accompagnement et de création d'activité. C'est un point important car, en milieu rural l'énorme majorité des personnes qui travaillent ont créé leur activité (16% d'activité indépendante dans la région, 21% en Biovallée). En tant que technicien à la communauté de communes, Rémy Gras représente une porte d'entrée pour l'accueil des créateurs d'entreprises. Il étudie chaque cas et l'accompagne de la constitution du dossier jusqu'à la rencontre de partenaires éventuels. En 2014, ce sont 200 porteurs de projets qu'il avait rencontrés, une cinquantaine avaient été soutenus – un an plus tard, ils étaient 68. Il les oriente notamment vers une plateforme très performante du territoire : **Initiative Vallée de Drôme Diois**. Membre d'**Initiative France**, l'association offre des prêts à taux zéro et un accompagnement post-crédation via des systèmes de parrainage ou de la mise en réseau.

Les porteurs de projet plus petit ou plus risqué sont renvoyés vers une des deux antennes locales de l'**Adie**¹⁹. L'association propose des micro-crédits (jusqu'à 10 000 euros) qui peuvent être associés à des prêts d'honneur et des subventions de la région (tous les deux jusqu'à 3 000 euros). Ces aides apportent un réel soutien à l'économie de la vallée puis qu'elle compte beaucoup de PME et d'indépendants : dans la partie haute de la vallée, 90 % des structures employeuses comptent moins de cinq salariés²⁰. D'un point de vue économique "classique", cela peut représenter une difficulté : pas de secteur industriel important et reconnu (quoique la vallée fait quand même partie des leaders de production de plantes aromatiques et médicinales ; mais ces entreprises fonctionnent majoritairement en BtoB et ne sont pas connues du grand public, malgré leur chiffre d'affaires qui dépasse la dizaine de millions d'euros). Mais dans une approche résiliente, cette diversité économique locale, associée au foisonnement d'activités du secteur de l'ESS, apparaît véritablement comme une force.

Finalement pour alimenter ces logiques de bassin de vie/bassin d'emploi, un travail est fait sur les mobilités : en termes d'infrastructures et de matériel, mais aussi de politique d'emploi. La **VéloDrôme**, piste cyclable prolongeant la **ViaRhôna** jusqu'à Saillans a été inaugurée fin juin – il est même envisagé de continuer les travaux dans le Diois. Elle va permettre de promouvoir le cyclotourisme sur le territoire, mais surtout de proposer une alternative aux habitants pour leur trajets domicile/travail. Autre action réalisée grâce au programme TEPOS et au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : la mise à disposition d'une flotte de 80 vélos électriques sur la CCVD et la 3CPS. Les communes les proposent au prêt ou à la location (20 euros les 2 semaines) : les tester sur une courte durée est une manière d'engager les citoyens à sauter le pas vers un nouveau type de mobilité. Enfin des

Initiative France en chiffres

1er réseau associatif de financement de créateurs d'entreprises
217 plateformes locales qui couvrent tout le territoire français
17 325 entreprises et **45 741** emplois créés ou maintenus en 2018

Initiative VDD en chiffres

850 TPE financées dont près de 60% ont assuré leur pérennité. Ainsi, **1 000** emplois ont été créés ou sauvegardés sur le territoire.
Un partenariat bancaire efficace avec **5** banques.
Un fonds de prêt d'honneur de **1,4** millions d'euros qui a été constitué par de nouvelles dotations publiques ou privées au fil des 21 ans.
En moyenne en 2018, pour un projet, le prêt d'honneur représente **10%** des financements nécessaires.



associations comme **Vélo dans la ville**, **Vélocargodrôme** et **Au tour du cycle** s'investissent sur le territoire autour de l'agence de mobilité locale **Dromolib** pour le partage de vélos voire vélos cargos et des ateliers de réparation. En plus de ce travail sur les mobilités actives, la Biovallée s'est fixé des objectifs très ambitieux de réduction de l'autosolisme dans le PIA (-50% en 10 ans). Elle promeut ainsi une mobilité solidaire et créatrice de lien social à travers l'autopartage, le covoiturage et le stop. Ce ne sont pas des réponses institutionnelles, mais pour les soutenir, des aires de covoiturage sécurisées ont été identifiées et aménagées à la pelle et le **8 FabLab** de Crest travaille à la conception et à la réalisation de bornes de covoiturage interactives.

Enfin, les moyens mis dans les infrastructures et la sensibilisation auprès des habitants s'accompagnent de politiques incitatives du côté des employeurs. Biovallée entend mettre en avant les emplois non délocalisables sur le territoire et faire reconnaître de nouveaux modes de transport pour les mobilités domicile/travail. Avec l'institut négaWatt, l'association estime que DORéMI, le programme colossal de rénovation thermique présenté plus haut, pourrait contribuer à la création de 400 emplois non délocalisables. Autre levier de l'association : l'usage de son label "**En Biovallée**". Les entreprises intéressées doivent répondre à une charte exigeante, dont certains points concernent les modes de transport de leurs employés ou le périmètre dont ils viennent quotidiennement. Ainsi, les

salariés de l'Herbier du Diois²¹, société spécialisée dans les plantes aromatiques biologiques, reçoivent 100 euros de prime par mois, s'ils se rendent au travail à vélo. L'an dernier ils ont pédalé sur près de 29 906 km ! Et depuis le début de l'année, ils en sont déjà à 27 500 km !

Cet exemple de politique environnementale (la mise en place d'un système économique circulaire local en travaillant à l'adéquation emplois<>employés dans la vallée) manifeste la possibilité de viser l'exhaustivité du public dans les domaines transversaux concernés.

Alors que l'association de justice environnementale et justice sociale se traduit généralement autour d'inégalités, les lignes précédentes témoignent de la possibilité d'un discours positif. Toutes ces démarches engagées en Biovallée, qu'elles se révèlent dans la souveraineté alimentaire, l'accessibilité – respectueuse – à la terre, le confort thermique des foyers, la gouvernance territoriale, le système économique local ou les mobilités alternatives révèlent la diversité des réponses à l'enjeu de la transition. Ecologique et sociale, elle s'écrit dans une approche transversale engageant toutes les parties.

Eugénie Baillet

Références :

1: Agnès Steuckardt, "Justice écologique, justice environnementale, justice sociale dans le discours public francophone", Justice écologique, justice sociale, Presses Universitaires de France, 2012.

2: **Grand Projet de territoire** sous contrat avec la région Rhône-Alpes (<http://www.territoires.rhonealpes.fr/>)

3: La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire a été présentée par Dominique Voynet et adoptée en 1999.

4: Stephane Hallegatte, Mook Bangalore, Laura Bonzanigo et al., "Shock waves. Managing the impacts of climate change on poverty", Climat Change and Development Series, Banque mondiale, 2015.

5: Propos de Philippe Mejean, faisant écho à la pyramide de Maslow, qui place les besoins physiologiques puis les besoins de sécurité à la base d'une hiérarchie des besoins humains.

6: La Fondation soutient des projets innovants autour de l'Alimentation Durable ou de l'Art Citoyen jusqu'à 50 000 euros. Noter que d'autres associations peuvent épauler les collectivités pour développer une Politique d'Alimentation Locale, comme l'IUFN ou **Terres en Ville**.

7: Le programme **TRANSAAT** - Transition des systèmes agri-alimentaires du territoire - s'effectue en partenariat avec des chercheurs de l'IRSTEA, l'INRA, le FiBI et l'Université de Louvain.

8: "La transition en actions", Fondation Daniel et Nina Carasso, Septembre 2017.

9: L'association **Court-circuit**, créée en Drôme provençale en 2009, accompagne le personnel des cuisines dans toutes les mutations qu'implique un approvisionnement en produits frais.

10: L'agriculture biologique, par la non-utilisation de produits chimiques, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la lutte biologique protège par ailleurs les ressources air, eau, biodiversité...

11: "La Drôme face au changement climatique", DDT26 et Cerema, 2018.

12: **DORéMI** - Dispositif Opérationnel de Rénovation de la Maison Individuelle - a été créé sur le territoire de la Biovallée, mais s'est maintenant propagé sur tout le territoire français. La méthode s'applique à la rénovation de maisons individuelles antérieures à 1975. Ces maisons représentent 50% du parc de logement français, 80% dans la Biovallée, et sont particulièrement énergivores. En moyenne, le chauffage représente 10% des consommations énergétiques françaises.

13: **Enertech** est un bureau d'études fluides local, engagé depuis 40 ans dans la transition énergétique des bâtiments avec une approche low-tech.

14: Le coût des travaux est dilué dans leur facture énergétique (ils continuent à payer le même montant alors que le coût réel énergétique est moindre).

15: Ce fonctionnement collégial leur permet de garder l'appui des 3 intercommunalités, de fédérer les acteurs socio-économiques et renforcer leur action, et de s'adresser au grand public.

16: Dans le cadre du **Programme d'Investissements d'Avenir** (PIA), l'Etat a confié à la Caisse des Dépôts la gestion de l'action "**Territoires d'Innovation - Grande Ambition**" dotée d'une enveloppe de 450 millions d'euros. Dans ce cadre, le Commissariat général à l'Investissement et la Caisse des Dépôts ont lancé un **Appel à Manifestation d'Intérêt** (AMI) afin d'identifier et sélectionner des projets originaux associant un haut niveau d'innovation et un écosystème territorial. (<https://www.caissedesdepots.fr/territoires-dinnovation-grande-ambition>)

17: "Le cahier des charges de la Caisse des Dépôts est très particulier : il implique un mode opératoire, une logique d'investissement, et représente un nouveau rapport Etat-collectivité-région. Il est en train de pousser chaque territoire à proposer une stratégie de développement à moyen terme, au-delà des SCoT, etc. C'est cela qu'elle va financer pour avoir un impact économique et environnemental plus direct. Elle devient l'acteur incontournable via des outils d'investissement et de financement permanent, et des outils spécifiques comme les PIA." (Tao Carpentier, Territory Lab et Association Biovallée)

18: Néanmoins, en plus de ces deux exemples, ces dynamiques participatives, se retrouvent déjà dans des consortiums en formation autour de la production et la propriété énergétique, et dans le "Système alimentaire innovant" présenté plus haut, qui, au nom de la souveraineté alimentaire, a fédéré les acteurs de l'alimentation et de la production agricole.

19: L'**Association pour le Droit à l'Initiative Economique**, association reconnue d'utilité publique, défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité. L'Adie promeut le droit à l'initiative économique pour tous. (<https://www.adie.org/>)

20: Vincent Grimault, "Biovallée, laboratoire du développement durable", Alternatives Economiques, 2015.

21: L'entreprise **L'Herbier du Diois** compte 55 salariés en CDI. Depuis le début de l'année, elle a consommé près de 425 MWh, et en a produit 230 grâce à ses 1 900m² de panneaux photovoltaïques.



Un projet "Urbanistes du monde" et "Urbanistes de la Transition"
Forum 2019 "Urgences démographiques, urgences écologiques"